



Pension alimentaire pour enfant majeur

Par **jml1216**, le **12/10/2011** à **08:56**

Bonjour, mon fils majeur (20ans) vit chez sa mère, je verse pour lui une pension alimentaire, sur le jugement il est noté jusqu'à ce qu'il subviene à ces besoins, hors, il ne fait rien ni étude ni emploi. Il a même un comportement "délinquant". Jusqu'à quand dois je payer, car cela peut durer indéfiniment. De plus, comme justificatif de situation, sa mère m'a donné qu'une lettre manuscrite, suis je en droit de demander des justificatifs officiels : attestation de logement, attestation Pôle emploi ...
Merci par avance pour votre réponse

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **15:33**

Faites une requête au JAF en suppression de pension, au motif que l'enfant abuse (pas d'études, pas de recherche d'emploi, glandage)